

Peurs irrationnelles !

Autor(en): **Gordon-Lennox, Odile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1412

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PEURS IRRATIONNELLES !

Odile Gordon-Lennox

Pourquoi cette initiative sur le génie génétique a-t-elle pu voir le jour? Quelle motivation a eu pour conséquence de contraindre une simple citoyenne à choisir blanc ou noir face à un problème d'une telle complexité? Je n'étais sûrement pas seule à me poser ces questions élémentaires en entrant récemment sur le lieu d'une conférence-débat sur le génie génétique justement, organisée par l'Association genevoise de Femmes diplômées des Universités.

La présentation par quatre experts: Maître Constance de Lavallaz, la Professeure Suzanne Suter, le Docteur Claude Aubert et le Professeur Alex Mauron, des différents aspects juridique, médical, psychosocial et éthique de ce qui est appelé «génie génétique», nous a donné d'excellentes pistes. Pour mieux comprendre, par exemple, le phénomène psychologique qui mobilise les «oui». C'était nouveau pour moi. Nous avons donc appris que le discours des juristes et de scientifiques ne passe pas quand il se heurte aux fantasmes collectifs et aux peurs irrationnelles. Par exemple, la nécessité des vaccins obtenus à partir de substances produites par des animaux transgéniques se démontre logiquement, dans le cadre de tous les progrès de la médecine mondiale où la Suisse a sa place à maintenir. On nous rappelle que toute législation de contrôle de la sécurité de ces techniques, depuis les articles constitutionnels jusqu'aux ordonnances d'application et aux commissions d'éthique existe chez nous. Mais la logique ne joue pas face aux peurs ancestrales d'un monde qui se remplirait de chimères, ces êtres en partie humains, en partie animaux.

Autre exemple: dans un raisonnement qui insiste sur les dangers pour l'environnement des végétaux transgéniques, comment déceler des traces



Photo : Helena Mach

de la peur de transgresser les lois de la nature et d'en être puni, alors que la nature elle-même n'a fait qu'évoluer depuis la création de l'univers? Comment gérer ces peurs qui sont à la source du conservatisme? En les mettant en évidence et en reconnaissant les risques latents de toute percée technologique.

S'il fallait résumer le message commun des présentateurs, nous pourrions dire: l'initiative est à rejeter sans hésitation et son seul intérêt est de précipiter le travail de contrôle de la sécurité dans le développement de l'ingénierie génétique (le terme anglais étant moins évocateur de mauvais génie effrayant!)

UN PEU D'ÉTHIQUE

Le pasteur Jean-Marie Thévoz, de Lausanne, a consacré sa thèse de doctorat de théologie et, dès lors plusieurs années d'activité professionnelle, aux questions de bio-éthique. Il présente son opinion sur l'initiative «pour la protection génétique» (IPG) avec une métaphore: On décide d'établir un terrain de football à proximité d'une rivière, en mettant un filet entre les deux. «Mais le ballon ne risque-t-il pas quand même de passer?» Déjà, on se prépare à rehausser le filet. Mais certains veulent qu'on renonce carrément à jouer au foot.

Des considérations d'éthique ont leur place lorsque deux systèmes de valeurs sont en conflit. C'est le cas présent, car l'IPG cristallise l'opposition entre deux «Weltanschauungen», deux conceptions du monde. L'une se fonde sur la «sagesse de la nature», l'autre croit que la science peut aujourd'hui remédier à ces erreurs de la nature qui causent ou favorisent la myopathie, le cancer, la sclérose en plaques, le diabète, le sida.

ENTRE PEUR ET ESPOIR

D'un côté, la peur devant une science qui apparaît nouvelle. De l'autre, les espoirs que cette science fait naître. Entre les deux, l'éthique propose une réflexion libérée de la charge émotionnelle qui pèse sur la question, et guidée par les méthodes d'analyse et les critères qu'elle utilise: une évaluation équitable, d'une part des bénéfices tirés du génie génétique et, d'autre part des risques qu'il peut comporter, puisque rien dans la vie n'est exempt d'un élément de risque.

L'article constitutionnel sur le génie génétique, déjà accepté le 12 mai 1992, autorise la recherche dans le domaine du génie génétique et l'usage de ses résultats, tout en limitant les emplois abusifs. Pour l'IPG, la recherche et le recours génétique sont déjà eux-mêmes des abus. L'IPG semble ignorer que de tout temps l'homme a agi dans le génétique par des croisements, afin d'améliorer le rendement de l'agriculture ou de l'élevage, et que déjà l'insuline qu'utilisent les diabétiques est issue du génie génétique.

(ogl)